

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 2 juillet 2019.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, tenue lundi le 2 juillet 2019 à dix-neuf heures trente (19h30), à la salle du conseil du Centre communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
M^{me} Nathalie Larouche, conseillère au district no 3;
M^{me} Lise Blackburn, conseillère au district no 4;
M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 5;
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 3 juin 2019;
- 4.0 Approbation des comptes pour la période du 1^{er} au 30 juin 2019;
- 5.0 Lecture de la correspondance;
- 6.0 Rapport des comités;
- 7.0 Droits d'auteur – Œuvre de l'artiste Claire Maltais, centenaire de la municipalité de l'Ascension;
- 8.0 Approbation des états financiers 2018 de l'office municipal d'habitation;
- 9.0 Approbation du budget révisé 2019 de l'office municipal d'habitation;
- 10.0 Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 951, Rang 5 Ouest ch. #9;
- 11.0 Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 855, 1^{ère} Rue;
- 12.0 Résolution d'appui CPTAQ – Sablière de Joanne et de Suzanne Bilodeau;
- 13.0 Adoption du plan de mesure d'urgence de la municipalité de l'Ascension de N.-S.;
- 14.0 Service de téléphonie IP – Attribution de contrat;
- 15.0 Caisse Desjardins – Augmentation du montant limite par virement;
- 16.0 Résolution – Réforme du mode de scrutin au Québec;

- 17.0 Abroger résolution 2019-132 – Présentation d’une demande d’aide financière au ministère de la Famille;
- 18.0 Municipalité Amis des aînés (MADA) – Autorisation de la démarche;
- 19.0 Circuit d’entraînement pour aînés – Octroi d’un contrat pour le plan d’aménagement paysager du circuit d’entraînement (honoraire);
- 20.0 Subvention accordée pour l’amélioration du réseau routier municipal;
- 21.0 Inscription au programme de conteneurs de chasse 2019 de la Régie des matières résiduelles de Lac-St-Jean Est;
- 22.0 Octroi de subvention à divers organismes;
- 23.0 Rapport mensuel du maire;
- 24.0 Affaires nouvelles :
 - 24.1 Motion de remerciement à Nordex et à la famille de M. Yvon Potvin.
 - 24.2 Motion de remerciement à l’ensemble des bénévoles pour la journée des sportifs dans le cadre du centenaire de la municipalité.
 - 24.3
- 25.0 Période de question des citoyens;
- 26.0 Levée de la séance ordinaire.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu’il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

R. 2019-135 LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l’ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l’ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier, après avoir ajouté les sujets suivant à l’item « Affaires nouvelles » :

- 24.1 Motion de remerciement à la famille de M. Yvon Potvin
- 24.2 Motion de remerciement à l’ensemble des bénévoles pour la journée des sportifs dans le cadre du centenaire de la municipalité

Il est également convenu de laisser ouvert l’item "Affaires nouvelles":

Adoptée

R. 2019-136 APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que les minutes de la séance ordinaire du 3 juin 2019 soient adoptées telles que rédigées par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée

R. 2019-137 APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 JUIN 2019

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 30 juin 2019 au montant de 655 849.21 \$.

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 1^{er} au 30 juin 2019 au montant de 120 435.81 \$.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à payer lesdits comptes à payer au montant de 655 849.21 \$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2019-137.

Signé, ce 2 juillet 2019.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- 1.0 Reçu le 1^{er} juin 2019 de M. Richard Hébert, député Lac-Saint-Jean une correspondance signifiant la réception de la résolution d'appui pour l'élimination des tarifs ou quotas dans le secteur de l'aluminium. M. Hébert mentionne également son enthousiasme suite à la mobilisation régionale dans ce dossier.
- 2.0 Reçu le 17 juin 2019 de Mme Cynthia Larouche, présidente de l'association régionale de loisirs pour personnes handicapées une correspondance nous informant de l'octroi d'une subvention de 2 500\$ pour notre projet dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir pour les personnes handicapées.

- 3.0 Reçu le 18 juin 2019 de M. Marc Asselin, maire de Ville d'Alma une correspondance remerciant la municipalité pour son appui dans le dossier de l'abolition des tarifs douaniers américains sur l'acier et l'aluminium avant de signer l'accord États-Unis – Mexique – Canada.
- 4.0 Reçu le 21 juin 2019 de M. Philippe Plourde, président du comité local de sécurité de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean une correspondance signifiant l'importance de la formation des brigadiers scolaires. Le comité rappelle qu'il appartient à la municipalité de former ses brigadiers scolaires. À cet effet, il est proposé dans la correspondance, qu'une formation est offerte au Centre de formation sur mesure aux entreprises Forgescom le 27 août prochain au coût de 40\$ par participant.
- 5.0 Reçu le 26 juin 2019 de M. François Bonnardel, ministre des Transports une correspondance nous informant de l'obtention d'une compensation de 12 000\$ pour l'année 2018-2019 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale.
- 6.0 Reçu le 26 juin 2019 de M. François Bonnardel, ministre des Transports une correspondance nous informant de l'obtention d'une compensation de 4 992\$ pour l'année 2017-2018 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale.
- 7.0 Reçu le 27 juin 2019 de M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités, une correspondance concernant l'état de situation entourant le renouvellement du Pacte fiscal 2019-2021. En effet, un comité a été formé et représentera le milieu municipal auprès du Gouvernement du Québec. Des développements suivront d'ici l'automne.
- 8.0 Reçu le 27 juin 2019 de Mme Suzie Lavoie, coordonnatrice à la Croix-Rouge canadienne, un courriel nous indiquant la réception de l'entente de services aux sinistrés ainsi que la contribution couvrant la première année de l'entente.
- 9.0 Reçu le 28 juin 2019 de Mme Élisabeth Diotte, chef des opérations d'assurance à la Mutuelle des municipalités du Québec une correspondance concernant l'importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie. De plus en 2020, la MMQ procèdera avant chaque renouvellement de contrat d'assurance, à une vérification de la situation.
- 10.0 Reçu le 28 juin 2019 de Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une correspondance concernant le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). En effet, dans le cadre de la TECQ 2019-2023, la municipalité recevra 1 122 745\$ répartis sur 5 ans.
- 11.0 Reçu le 28 juin 2019 de Mme Julie Labbé, présidente-directrice générale de la direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, une correspondance concernant la délivrance du certificat de conformité pour la Résidence Le Villageois, celui-ci est en vigueur du 28 mai 2019 au 27 mai 2023.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

DROITS D'AUTEUR – ŒUVRE DE L'ARTISTE CLAIRE MALTAIS, CENTENAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

Reporté à une séance ultérieure.

R. 2019-138 APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2018 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Madame la conseillère Lise Blackburn propose, appuyée par Madame la conseillère Nellie Fleury, d'accepter les états financiers vérifiés, adoptés par le Conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de l'Ascension de N.-S., lors d'une assemblée régulière.

RÉEL

Total des revenus :	75 355\$
Total des dépenses :	(124 552\$)
Total du déficit avant contribution :	(49 197\$)
Contribution SHQ :	(44 277\$)
Contribution municipalité de l'Ascension de N.-S.	(4 920\$)

Adoptée

R. 2019-139 APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2019 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Madame la conseillère Lise Blackburn propose, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Harvey, d'accepter les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice financier 2019, adoptées par le conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de l'Ascension de N.-S. lors d'une assemblée régulière. La contribution de la municipalité sera de 6 562\$ plutôt que 5 514\$.

Adoptée

R. 2019-140 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 951, RANG 5 OUEST CH. #9

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 3 127 452 afin de permettre le maintien et l'agrandissement d'une remise en cour avant en zone de villégiature;

ATTENDU que la remise déroge également quant aux distances des lignes avants du lot de coin soit qu'elle est placée à au moins 3 m des lignes avant au lieu de 5 m ;

ATTENDU que la superficie du lot est de 926,5 mètres carrés;

ATTENDU que l'installation septique est conforme au règlement Q-2 r.22 ;

ATTENDU qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 3.1.2. du règlement sur les dérogations mineures numéro 2005-308 ;

ATTENDU que la remise a fait l'objet d'un permis en 2005 et que la construction a été présumé conforme ;

ATTENDU que le maintien de la remise ne posera pas plus de préjudice pour l'entretien du chemin;

ATTENDU que l'agrandissement sera limité à 12 pieds x 12 pieds et devra être dans le prolongement du mur existant et de ne pas aggraver la situation ;

ATTENDU qu'il n'y pas d'autres situations possibles contenu contenue la superficie du terrain et des éléments construits;

- ATTENDU que l'acceptation de la demande ne cause pas de préjudice ;
- ATTENDU la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;
- ATTENDU que le conseil consultatif d'urbanisme (C.C.U.) a recommandé la demande de dérogation mineure lors d'une réunion et a spécifié que l'agrandissement devrait se trouver à au moins 5 m de la ligne avant.

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure afin de permettre le maintien en cour avant de la remise à au moins 3 m des lignes avants et permettre un agrandissement limité à 12 pieds x 12 pieds en prolongement du mur existant pour ne pas amplifier la situation ainsi que l'agrandissement soit en parfaite harmonie avec le bâtiment existant.

Adoptée

R.2019-141 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 855, 1ÈRE RUE

- ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 3 128 693 ;
- ATTENDU qu'un plan-projet d'implantation a été préparé par Pierre- Luc Pilote, arpenteur –géomètre à sa minute 2727 ;
- ATTENDU que la demande de dérogation mineure est à l'effet de permettre le maintien d'un garage attenant sur une maison mobile à au moins 60 cm de la ligne latérale ;
- ATTENDU que le règlement de zonage 2005-304 prévoit à l'article 5.7.10. qu'un garage attenant n'est pas autorisé pour un usage de maison mobile ;
- ATTENDU que le garage a été construit vers l'année 1991 et qu'il a remplacé un abri d'auto et une remise de même dimension qui avait été autorisé par un permis municipal ;
- ATTENDU qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 3.1.1. du règlement sur les dérogations mineures numéro 2005-308 ;
- ATTENDU que l'acceptation de la demande ne cause pas de préjudice ;
- ATTENDU que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;
- ATTENDU que le conseil consultatif d'urbanisme (C.C.U.) a recommandé la demande de dérogation lors d'une réunion;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil accepte la demande de dérogation mineure afin de permettre le maintien d'un garage attenant sur une maison mobile à au moins 60 cm de la ligne latérale. Tel que le prévoit l'article 5.7.10. ;

Adoptée

R. 2019-142 RÉOLUTION D'APPUI CPTAQ – SABLIERE DE JOANNE ET DE SUZANNE BILODEAU

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation pour le renouvellement de l'exploitation d'une sablière est parvenue à la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur le lot 3 126 586 ;

CONSIDÉRANT que le lot est situé dans la zone agricole permanente au sens de la LPTAAQ ;

CONSIDÉRANT que le sol est de classe 4 (basse fertilité) se compose de matière ayant des facteurs limitatifs assez élevé pour le cultiver;

CONSIDÉRANT qu'il a déjà des activités d'extraction du sable sur ce lot ;

CONSIDÉRANT qu'il le milieu agricole du secteur est déjà utilisé en sablière;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT que la demande respecte le plan d'urbanisme de la municipalité ;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil municipal appuie la demande d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière sur le lot 3 126 586.

Adoptée

R. 2019-143 ADOPTION DU PLAN DE MESURE D'URGENCE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE N.-S

Madame la conseillère Lise Blackburn propose, appuyée par Monsieur le conseiller Louis Harvey que le conseil municipal adopte le plan de sécurité civile de la municipalité comprenant globalement un portrait sommaire des risques présents sur le territoire ainsi que les mesures prévues pour faire face aux sinistres. Par l'adoption de ce plan, la municipalité assure donc sa responsabilité de planifier la sécurité civile sur son territoire et de se préparer à répondre à un sinistre.

Adoptée

R. 2019-144 SERVICE DE TÉLÉPHONIE IP – ATTRIBUTION DE CONTRAT

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension de N.-S. désire implanter le service de téléphonie IP dans certains de ses édifices municipaux;

ATTENDU l'installation d'un lien internet à l'aréna, la bibliothèque, le centre de loisirs et le CLSC;

ATTENDU le remplacement des téléphones existants;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'attribuer à Digicom, le contrat relatif à l'implantation du service de téléphonie IP hébergé dans certains édifices de la municipalité au montant de 2 572.21\$ taxes nettes payable à même le fonds général;

De décréter à cette fin le remplacement des téléphones au montant de 2 342.28\$ taxes nettes payable à même le fonds général;

D'autoriser le directeur général à signer tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée

R. 2019-145 CAISSE DESJARDINS – AUGMENTATION DU MONTANT LIMITE PAR VIREMENT

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Madame la conseillère Lise Blackburn que le conseil municipal autorise l'augmentation de la limite quotidienne à 10 000\$ par virement auprès de la Caisse Desjardins.

Adoptée

R. 2019-146 RÉOLUTION – RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que plusieurs partis politiques se sont engagés à mettre en place une réforme du scrutin en fonction d'une forme de proportionnelle;

CONSIDÉRANT qu'une telle modification est susceptible d'avoir plusieurs effets importants tels qu'une diminution de la représentativité des régions, une diminution des liens entre un député et sa circonscription, et ce, malgré une augmentation de la diversité des opinions exprimées à l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT qu'une telle réforme ne devrait pas avoir lieu sans que toutes les conséquences possibles aient été analysées et expliquées à la population;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la FQM demande aux partis politiques de s'engager à :

- Procéder à un examen approfondi et public des conséquences de toute réforme du mode de scrutin;
- Maintenir, dans toute réforme du mode de scrutin, le poids politique des régions du Québec;
- Ne pas procéder à une modification du mode de scrutin sans que celle-ci soit approuvée par une consultation populaire (référendum);

Que le président intervienne, si nécessaire, dans la campagne électorale pour faire valoir le point de vue des membres de la FQM.

Adoptée

R. 2019-147 ABROGER RÉOLUTION 2019-132 – PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Harvey que le conseil municipal abroge la résolution no 2019-132.

Adoptée

R. 2019-148 MUNICIPALITÉ AMIS DES AÎNÉS (MADA) – AUTORISATION DE LA DÉMARCHE

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'élaborer et de réaliser la démarche municipalité amie des aînés (MADA) suivant la signature du protocole d'entente avec le ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux aînés, un milieu de vie de qualité;

ATTENDU que la municipalité veut formuler une demande d'aide financière au ministère de la Santé et des Services sociaux, volet 1, soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés;

ATTENDU que la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention d'une municipalité;

ATTENDU que Madame la conseillère Lise Blackburn est désigné par le conseil municipal, responsable des questions relatives aux aînés, et qu'elle est le lien avec la communauté sur toutes les questions relatives aux aînés;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil municipal mandate Monsieur Normand Desgagné, directeur général, à titre de représentant de la municipalité et personne autorisée à signer tout document nécessaire dans le cadre de ce programme.

Adoptée

R. 2019-149 CIRCUIT D'ENTRAÎNEMENT POUR AÎNÉS – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU CIRCUIT D'ENTRAÎNEMENT (HONORAIRE)

Madame la conseillère Lise Blackburn propose, appuyée par Madame la conseillère Nellie Fleury que le conseil municipal octroi à Stéphane Audet, paysagiste, un mandat d'aménagement d'un circuit d'entraînement urbain intergénérationnel pour un montant variant entre 1 500\$ et 3 500\$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 28 juin 2019.

Adoptée

R. 2019-150 SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension de N.-S. a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil municipal approuve les dépenses d'un montant de 73 029,73 \$ (taxes nettes) relatives aux travaux d'amélioration réalisés soit les travaux de pavage et d'amélioration de la chaussée, de bordures et d'accotements sur une longueur de 1 200 mètres dans le Rang 5 Ouest et les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321 conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses, ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Que lesdits travaux soient exécutés et que ceux-ci soient financés à même la subvention mentionnée dans le préambule de la présente résolution et au besoin à même les fonds généraux non autrement appropriés.

Adoptée

R. 2019-151 INSCRIPTION AU PROGRAMME DE CONTENEURS DE CHASSE 2019 DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LAC-ST-JEAN EST

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury que la municipalité de l'Ascension de N.-S. adhère au Programme de conteneurs de chasse 2019 de la Régie des matières résiduelles du Lac-St-Jean.

R. 2019-152 Adoptée OCTROI DE SUBVENTION À DIVERS ORGANISMES

ATTENDU que la municipalité a reçu plusieurs demandes d'aide financière au cours du dernier mois;

ATTENDU que les élus municipaux jugent à propos de donner suite à quelques-unes d'entre elles;

ATTENDU les dispositions de l'article 8 du code municipal;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'octroyer une subvention à l'organisme suivant :

Tournage Shore Lunch 500\$

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2019-152.

Signé, ce 2 juillet 2019.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT MENSUEL DU MAIRE

Monsieur le maire fournit de l'information à l'assistance sur différents dossiers.

AFFAIRES NOUVELLES

R.2019-153 24.1 Motion de remerciement à Nordex et à la famille de M. Yvon Potvin

Madame la conseillère Lise Blackburn propose, appuyée par Madame la conseillère Nellie Fleury que le conseil municipal vote une motion de remerciement à Nordex et à la famille de M. Yvon Potvin pour le déplacement de la statue de la Sainte-Vierge ainsi que l'aménagement du monument du centenaire.

Adoptée

R.2019-154 24.2 Motion de remerciement à l'ensemble des bénévoles pour la journée des sportifs dans le cadre du centenaire de la municipalité

Madame la conseillère Nathalie Larouche propose, appuyée par Monsieur le conseiller Jean Tremblay que le conseil municipal vote une motion de remerciement à l'ensemble des bénévoles ayant contribué à la journée des sportifs dans le cadre du centenaire.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

R. 2019-155 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De lever la présente séance ordinaire à 21h05.

Adoptée

LOUIS OUELLET,
Maire

NORMAND DESGAGNÉ,
Directeur général et secrétaire-trésorier